

Fièvre catarrhale ovine : note d'information n°2

Date : 12/07/2024 – version 1

1 Point de situation épidémiologique

Depuis début juin 2024, les moucherons (culicoïdes) ont recommencé à transmettre la fièvre catarrhale ovine (FCO) et la maladie hémorragique épizootique (MHE) en Europe et en France. De nouveaux cas cliniques (animaux malades) ont en effet été détectés : la FCO sérotype 3 (FCO-3) aux Pays-Bas et en Allemagne, la FCO sérotype 8 (FCO-8) en France et en Espagne et la MHE en France et en Espagne. Ces maladies vont continuer à se propager et les zones infectées à s'étendre dans les pays atteints et au-delà au cours de la saison vectorielle qui se terminera en décembre.

=> Les organisations sanitaires françaises s'attendent à ce que la FCO 3 arrive dans les prochaines semaines/mois sur le territoire. Ce sérotype 3 a un impact clinique fort sur les bovins et encore plus sur les ovins (voir point 2.1 ci-dessous).

Les animaux présentent notamment de l'hyperthermie, des difficultés de locomotion, des croûtes sur le mufle, des ulcérations dans la bouche, un amaigrissement, du jetage (nez qui coule) ou encore une langue bleue (ovin). D'après les observations de l'année passée, on s'attend à ce que plusieurs animaux soient malades et que de la mortalité chez les ovins et les bovins soit également présente. Pour rappel, les ovins sont uniquement impactés par la FCO. **Les signes cliniques de FCO et de MHE sont très semblables et il n'est pas possible de les distinguer sans analyse de laboratoire.**

- [Signes cliniques évocateurs de FCO](#)
- [Signes cliniques évocateurs de MHE](#)

En cas de suspicion, l'éleveur doit contacter le plus rapidement possible son vétérinaire afin de mettre en place des mesures de gestion adaptées dans son élevage pour limiter l'impact sur les animaux et faire des analyses de confirmation. S'agissant de maladies réglementées, le vétérinaire fera également une déclaration à la DDecPP.

- [Mesures de gestion en élevage](#)
- [Mesures de gestion des vecteurs culicoïdes](#)

2 Une FCO => plusieurs sérotypes et souches virales avec un impact clinique fort pour les animaux

2.1 FCO 3

Mi-septembre 2023, ce sérotype a émergé aux Pays-Bas provoquant un nombre très important d'animaux malades et un nombre important d'animaux morts notamment les adultes et en particulier chez les ovins. Les autorités sanitaires néerlandaises nous ont informé qu'environ 8 à 10 % du cheptel ovin est mort entre septembre et décembre 2023 notamment du fait de la perte des onglons qui nécessite une euthanasie. Les animaux qui survivent mettent de nombreuses semaines voire des mois à s'en remettre

- [Étude néerlandaise sur la FCO 3](#)

Des vaccins sont utilisés aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique et le seront en France d'ici quelques semaines/mois.

En cas de foyer, une vaccination sur un anneau de 50km autour de la zone réglementée (150 km autour du foyer) devra obligatoirement être réalisée dans les troupeaux par le vétérinaire sanitaire.

=> Comme pour les autres virus de la FCO engendrant des signes cliniques, la vaccination, une fois disponible, reste la meilleure protection contre ce sérotype 3.

2.2 FCO 8 – France 2023

Une souche de sérotype 8 était occasionnellement détectée en France depuis plusieurs années, cependant, depuis septembre 2023, des animaux présentent des symptômes inhabituellement importants pour ce sérotype. Ces cas sont dû à une nouvelle souche : FCO 8 – France 2023. Sanitairement cette différence est telle qu'elle est considérée comme une nouvelle maladie. Elle a un impact clinique fort chez les ovins et les bovins tandis que l'ancienne souche FCO 8 – France 2006 n'en avait plus depuis de nombreuses années. De très nombreux animaux sont infectés et de nombreux animaux sont malades en particulier les adultes. Suivant les élevages et la période de l'infection, une mortalité peut être présente et dans certains élevages d'ovins elle peut être très importante.

- [Étude d'impact clinique du nouveau variant de FCO 8 – France 2023 en Aveyron](#)

=> **Comme pour les autres virus de la FCO engendrant des signes cliniques, la vaccination reste la meilleure protection contre ce sérotype 8.**

3 La vaccination

La vaccination permet de **protéger son cheptel, le voisinage, les autres animaux lors de rassemblements collectifs (comice, foire, concours, centre de rassemblement, marché...) et les cheptels introduisant des animaux. Les vaccins présents en France contre le BTV-8 sont efficaces sur la nouvelle souche. Il convient de contacter son vétérinaire afin qu'il prenne en compte la situation sanitaire de l'élevage.**

Différents vaccins inactivés sont déjà disponibles contre le BTV-8 et 4. Ces vaccins nécessitent une ou deux injections de primo-vaccination et le délai de mise en place de l'immunité varie. Généralement, il faut compter 6 semaines (42 jours) entre la première injection de primo-vaccination et la mise en place de l'immunité complète¹.

S'agissant d'une vaccination volontaire, l'éleveur peut vacciner directement ses animaux. Cependant si la vaccination doit être justifiée et certifiée, elle doit être réalisée par un vétérinaire.

Dans certaines situations d'urgence, les vaccins sont utilisés sous le régime d'Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU). Cela permet de protéger rapidement les animaux. L'utilisation de ces vaccins sous ATU devrait être prochainement possible pour protéger les animaux contre la FCO 3. Cependant, l'usage de vaccins sous ATU ne permet pas forcément la certification pour les mouvements d'animaux.

4 Les règles aux mouvements d'animaux

Pour sortir d'une zone réglementée pour la FCO, des règles s'appliquent suivant les destinations.

- [Exigences aux mouvements des animaux](#)

¹ Voir les spécifications dans la notice du vaccin. En cas de réalisation de PCR post vaccination, il convient de réaliser le prélèvement au moins 10 jours après.